



## Classe découverte qui doit payer ?

Par **ramel**, le **03/05/2010** à **19:19**

.....

Par **kindermaxi**, le **03/05/2010** à **19:50**

Bonsoir,

Ces frais n'entrent pas dans la pension alimentaire (par laquel on entend les besoins vitaux d'une personne), mais dans les frais exceptionnels partagés.

Si vous êtes la mère vous pouvez demander la moitié des frais au père.

Si vous êtes le père vous pouvez payer la moitié de ces frais ou les refuser si rien n'est précisé dans le jugement.

Sachez tout de même que si la mère suite à votre refus, décide de saisir le juge, elle aura gain de cause (car ça rentre dans l'intérêt de l'enfant d'aller à cette classe découverte, suivi scolaire), mais suivant les revenus de chacun pourra faire en sorte que vous ayez plus de 50 % à payer, ou encore de demander tout simplement une augmentation de pension alimentaire car les frais de votre enfant vont en s'accroissant.

Bonne soirée.

Par **kindermaxi**, le **03/05/2010** à **22:12**

Je vous en prie, quand on peut aider, c'est le principe de ce site.

Envoyez un courrier en recommandé au père en relatant vos différents sms à ce sujet et en précisant que l'école (la mairie je suppose) attend toujours son règlement.

Quelques petites définitions que vous pourrez joindre au père :

Pension alimentaire : besoin vitaux = aliments, hygiène, loyer, edf, eau...

Frais exceptionnel partagé : médical, extra-scolaire, activité sportive...

Je ne savais pas que les allocations familiales permettaient de payer les voyages de classe (je plaisante évidemment).

En général, les avocats conseillent par principe que cela se fasse naturellement, sans être obligé de le noter noir sur blanc. Donc très étonnée, des propos du "copain avocat" du père !

A part l'emmener vers une procédure et certainement toucher sa commission, je ne vois pas trop son intérêt.

Bonne soirée.

Par **kindermaxi**, le **04/05/2010** à **10:28**

Bonjour,

Je vais vous décevoir, mais non il n'y a rien à faire pour que vos parents ou votre conjoint exercent votre droit. En revanche, vos parents pourront sans souci demander un dvh au père ou à défaut au tribunal où résideront vos filles (donc domicile du père), dans le cadre des droits des grands-parents.

Le président actuel essaie de donner de plus en plus de droit au concubin, donc peut-être dans le futur, mais pas dans l'immédiat.

Je m'étais posée la même question, il y a très longtemps, car un peu dans votre situation, sauf que je n'ai pas vécu avec le père biologique, donc encore plus délicat.

Vous m'avez fait sourire et vous remercie, je le prends comme un compliment.

Non, je ne suis pas avocate, mais j'ai subi et subi encore beaucoup de courriers agressifs, de plaintes abusives, de procédures... de la part du père, ce qui m'a amenée à rencontrer des personnes fort désagréables (principalement des machos), mais également des personnes adorables (délégué du procureur, policier) qui m'ont appris les lois, les droits et les devoirs.

Bonne journée.

Par **kindermaxi**, le **04/05/2010** à **14:37**

Bonjour,

Vous ne me dérangez nullement, rassurez-vous.

La mienne tient de la quatrième dimension (je plaisante). L'humour permet de mieux vivre beaucoup de situation.

Sincèrement tant que dans votre situation, il n'y aura pas un fait nouveau (l'arrivée d'un nouveau bébé, perte d'emploi...), difficile de resaisir la justice, car il est très rare pour ne pas dire improbable qu'entre confrères ils se contredisent.

Je suppose que si vous êtes tenue d'aller rechercher les enfants, c'est que c'est vous qui vous êtes éloignée (même si la réponse d'une nouvelle vie est valable, elle ne l'est que pour ceux qui la vivent, pas aux yeux d'un juge) et c'est que vous-même avez le permis de conduire. Chose que je n'ai pas, pour cela que j'ai échappé à la demande du père, en revanche il avait demandé que ce soit mon concubin qui y aille et je m'y suis opposée, car pas question que ce soit au détriment de nos enfants.

Pour la fatigue de l'école, on peut obtenir des attestations des maîtresses si elles font des réflexions (et qu'elles sont un minimum professionnelles), ou encore tout simplement les

notes qui peuvent en souffrir (faire des photocopies avec les dates).  
Peut-être à bientôt.  
Amicalement.

Par **kindermaxi**, le **04/05/2010** à **16:31**

Félicitations pour vos trois princesses !!!

Vous avez fait tout dans le désordre, remarque on fait souvent ce qu'on peut et pas forcément ce qu'on veut. Je ne dirai rien, car j'en ai fait de même et je n'ai pas fini.

Quand une personne n'a plus d'emprise sur vous et que sa vie n'est pas si heureuse que cela, vous devenez dans sa logique sa bête noire.

J'ai une philosophie qui me dit, à force de faire du mal un jour ou l'autre, ça retombera forcément sur le premier investigateur, donc j'attends patiemment ce jour.

Pour vous c'est tout récent, mais avec le temps vous verrez que vous prendrez les remarques et autres tentatives de la part du père à votre rencontre à la légère, vous pourrez même rire de sa bêtise, car quoi qu'il arrive votre vie est en cours pour rester belle et vos enfants vous aiment.

Je vais être un peu direct, mais parfois on est obligé de "tenter" en déposant des plaintes (ce qui n'est ni simple à faire ni se faire plaisir) uniquement pour se protéger et protéger ses enfants que de subir continuellement.

Si vous avez besoin de soutien moral et conseil, n'hésitez pas à me joindre en mp pour que je vous communique mon adresse mail, ce sera avec plaisir, si vous le désirez.

Vous m'avez fait rire sur la fin, mes amis me donnent beaucoup d'option job : négociatrice (il paraîtrait que je sois hargneuse et féroce, je plaisante), conseillère matrimoniale (à cause de mon côté garçon manqué pour la psychologie masculine), philosophe (pour ma façon de penser)... avocate (vous êtes la première). Je vais finir par suivre un jour un de leur conseil et arrêter d'être la méchante maman au foyer (très gentil surnom de mes boutchoux quand je veux que les chambres soient rangées).

Amicalement.

Par **kindermaxi**, le **07/05/2010** à **12:12**

Bonjour,

Aucun souci, je vous envoi un mp.

Il faut toujours rester courtois, l'agressivité et la méchanceté n'amènent jamais rien de bon (tant pour soit que pour les autres).

Oui, je vais toujours bien, c'est très gentil à vous, merci. Normal que nous parlions de vous, c'est vous qui avez besoin de renseignements.

Amicalement.